

PAYS DES
HERBIERS

*LES HERBIERS - CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE
ET ANCIENS BAINS ET LAVOIRS PUBLICS*

PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

JANVIER 2020



ANNE BOISSAY - ARCHITECTE DU PATRIMOINE
FRANÇOIS TAVERNIER - PAYSAGISTE

SOMMAIRE

Préambule : contexte législatif p 3

1. PRÉSENTATION --- P4

1.1 La commune des Herbiers	p 4
1.1.1 Présentation générale	p 4
1.1.2 Monuments historiques	p 4
1.1.3 Résumé historique	p 5
1.2 Le clocher de l'église Saint-Pierre	p 7
1.2.1 Localisation	p 7
1.2.2 Historique et description	p 8
1.3 Les anciens bains et lavoirs publics	p 10
1.3.1 Localisation	p 10
1.3.2 Historique et description	p 11

2. LE PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS --- P12

2.1 Le périmètre actuel	p 12
2.2 Le nouveau périmètre	p 13
2.3 Superposition du périmètre ancien, du SPR et du nouveau PDA	p 14

Contexte législatif

La protection au titre des monuments

Un immeuble peut être classé au titre des monuments historiques, ou inscrit si un classement immédiat ne se justifie pas.

Dans les deux cas, il s'agit d'assurer la préservation des immeubles qui présentent un intérêt public au point de vue de l'histoire ou de l'art.

Code du patrimoine, articles L.621-1 à L.621-29-9

Qu'est-ce que la protection au titre des abords d'un monument historique ?

Les immeubles qui forment un ensemble cohérent avec un monument historique ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

Cette protection s'applique soit aux immeubles qui se situent à moins de 500 m du monument et dans son champs de visibilité (visibles depuis le monument ou en même temps que celui-ci), soit aux immeubles qui sont situés dans un périmètre délimité des abords créé après enquête publique.

Code du patrimoine, article L.621-30

Pourquoi établir un périmètre délimité des abords autour d'un monument ?

La création d'un périmètre délimité présente un double objectif : d'une part adapter la protection des abords aux espaces qui présentent un intérêt patrimonial et concourent à la mise en valeur du monument, en cohérence avec le territoire, la topographie et l'environnement général qui en constitue le cadre, en supprimant le critère du champs de visibilité ; d'autre part limiter le nombre de dossiers d'autorisation d'urbanisme devant être transmis à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour y faire l'objet d'un examen par l'Architecte des Bâtiments de France.

Code du patrimoine, articles L.621-31 et L.621-32

1.1 LA COMMUNE DES HERBIERS

1.1.1 Présentation générale

Située au Nord Est du département de la Vendée, Les Herbiers fait partie de la Communauté de communes du Pays des Herbiers.

Pour des raisons économiques, la commune des Herbiers intègre en 1964, les communes du Petit Bourg et d'Ardelay, devenant ainsi, avec 8877 hectares, l'une des communes les plus étendues de Vendée.

1.1.2 Monuments historiques

La commune des Herbiers compte 7 monuments historiques.

Tous ces monuments génèrent des périmètres de protection de 500m.

- **Abbaye de la Grainetière** (1), classée au titre des monuments historiques par arrêté du 2 avril 1946,

- **Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers** (2), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

- **Donjon d'Ardelay** (3), inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 décembre 1927,

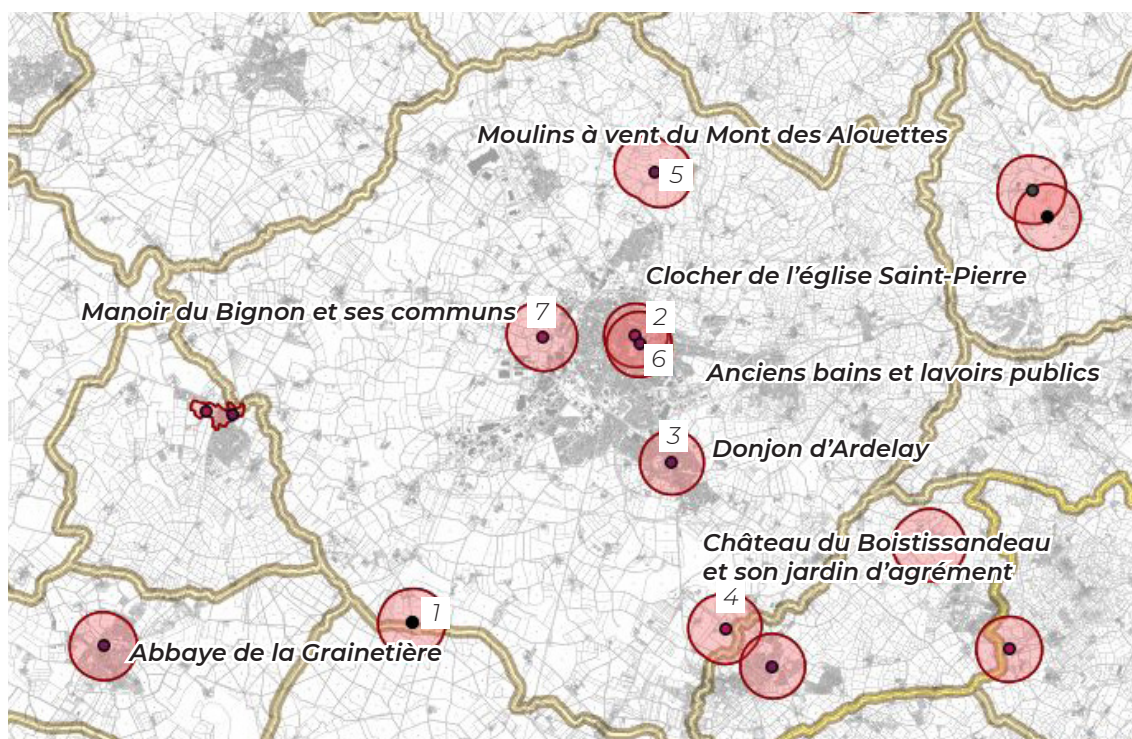
- **Château du Boistissandeau et son jardin d'agrément** (4), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 23 janvier 1958,

- **Moulins à vent du Mont des Alouettes** (5), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 mai 1975,

- **Anciens bains et lavoirs publics** (6), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 6 novembre 1980,

- **Manoir du Bignon et ses communs** (7), inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 12 novembre 1987.

Monuments historiques de la commune des Herbiers



(source : Atlas des patrimoines)

1.1.3 Résumé historique

Les origines

La Préhistoire

La présence humaine est attestée au mésolithique et néolithique par des amas de débitage signalés au Mont des Alouettes et sur les sites de Bel-Air et de la Davière, situés au nord de la commune des Herbiers.

L'Antiquité

Le bourg des Herbiers et celui du Petit-Bourg se développent probablement à partir de deux ou plusieurs grands domaines agricoles fondés à l'époque gallo-romaine. La rivière de la Grande Maine sépare les deux cités.

Le Moyen Âge

Vers le Xe siècle, la région se fractionne en châtelainies organisées autour de châteaux édifiés par le comte de Poitou ou ses grands vassaux (vicomtes et ducs de Thouars et de Parthenay).

Plus localement d'autres petits seigneurs se partagent le territoire : Les Herbiers, l'Etendue, le Landreau...

Des moines de Saint-Michel-en-l'Herm fondent, au début du Moyen Âge, les paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre, dans ces amorce de villages. Tout près de ces noyaux historiques, un autre village se développe autour du château médiéval d'Ardelay.

Situé à la frontière du duché de Bretagne (terre protestante puis antirépublicaine), la province du Bas Poitou subit les conflits territoriaux et religieux de manière récurrente pendant plusieurs siècles.

Des guerres de religions aux guerres de Vendée

Au début du XVIe siècle, un grand mouvement de réforme religieuse ébranle toute la région. Un foyer protestant réside alors au château du parc Soubise dominé par la personnalité de Catherine de Parthenay, fille de Jean Larchevêque de Parthenay, convertie au protestantisme et épouse de René II de Rohan, l'un des chefs de l'armée des huguenots. Le Parc Soubise, avec la paroisse de Mouchamps, sont des hauts lieux de la réforme et de

la propagation du protestantisme dans l'Ouest de la France. Les guerres de religion causent d'innombrables ruines : l'abbaye de la Grainetière est incendiée et les églises Saint-Pierre des Herbiers et Saint-Sauveur d'Ardelay sont saccagées.

La Constitution civile du clergé, votée en 1791 par l'Assemblée Nationale et la levée en masse de 300 000 hommes, décrétée par la Convention en mars 1793, pour aller défendre la République aux frontières du pays, provoquent l'insurrection des vendéens. La Vendée est au coeur du soulèvement contre-révolutionnaire.

Lors de la révolution, les moulins à vent du Mont des Alouettes auraient servi à produire des signaux pour prévenir l'arrivée des troupes républicaines en fonction de la position de leurs ailes et le château des Herbiers sert de lieu de réunion pour les généraux vendéens fin 1793.

Si le château d'Ardelay échappe à la destruction pendant les guerres de Vendée, il n'en fut pas de même pour les Herbiers et le Petit Bourg. Eglises, châteaux, maisons, granges, récoltes furent incendiés, dès le 15 octobre 1793, puis notamment le 2 février 1794, lorsque le Général Amey quitta la ville avec ses troupes républicaines (colonnes infernales).

Le XIXe et le début du XXe siècle, le développement économique et industriel

A partir du début du XIXe siècle, Les Herbiers rentre dans une phase de reconstruction et d'expansion.

Le bourg des Herbiers passe d'un bourg rural à un bourg industriel.

Au début du siècle, le bourg vit au rythme des foires et des marchés, hebdomadaires ou mensuels.

La ville ressurgit de ses cendres en réparant et en rebâtissant un nouveau centre. De grandes maisons bourgeoises, témoignages d'une richesse retrouvée, s'érigent à différents endroits de l'agglomération.

La première ligne de chemin de fer est ouverte entre Les Herbiers et La Roche-sur-Yon vers 1900. C'est une ligne départementale, à voie étroite, appelée Tramway qui circule sur le bord de la route. Elle sera fermée en 1943.

La voie ferrée, à voie normale, est ouverte au public le 18 juillet 1914. Elle assure la liaison entre Cholet et Les Herbiers avec prolongement sur Mouchamps et Chantonay. Elle est fermée au trafic des voyageurs en 1939 et ne permet ensuite que le trafic des marchandises.

Avec l'arrivée du chemin de fer, le territoire bénéficie d'un développement constant. Des usines s'implantent aux Herbiers, mais également sur les autres communes. L'artisanat se développe. Il est à l'origine de la création de certaines usines au XXe : poteries (tuileries), forges (outils agricoles, construction métallique, plomberie), tissages (textile), chaussures (1960-70), meubles...

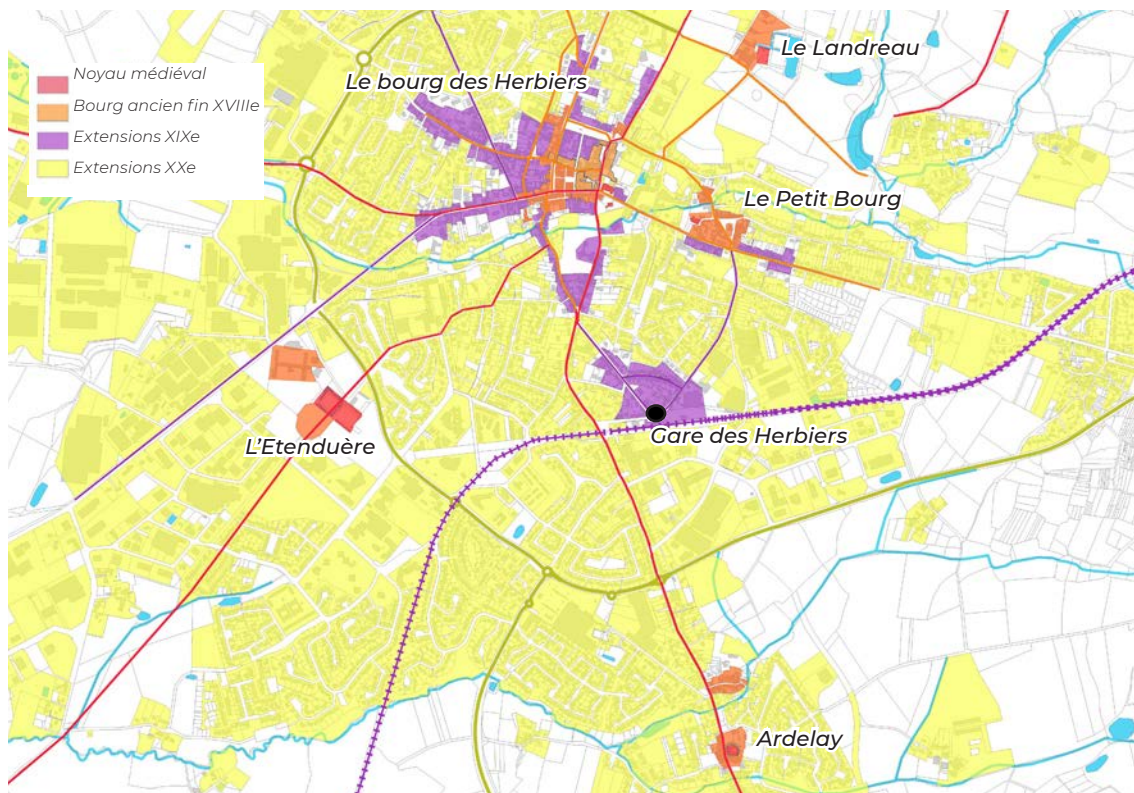
Le XXe et le début XXIe siècles

Les communes des Herbiers, du Petit Bourg et d'Ardelay se réunissent en 1964. Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce et de l'industrie.

La migration économique de la commune des Herbiers a radicalement bouleversé son cadre de vie, entraînant des besoins en zones industrielles mais aussi en logements et en équipements.

Depuis les années 70, l'économie herbretaise connaît un essor fulgurant. La commune attire à la fois beaucoup de PME et de grandes entreprises. La commune compte sur son territoire de nombreux sièges sociaux d'entreprises variées de dimension nationale et internationale en ce qui concerne par exemple la construction de bateaux de plaisance, l'habillement pour enfant haut de gamme et de luxe, la construction de façades métalliques et de fenêtres aluminium, la viennoiserie, etc.

Evolution historique du bourg des Herbiers

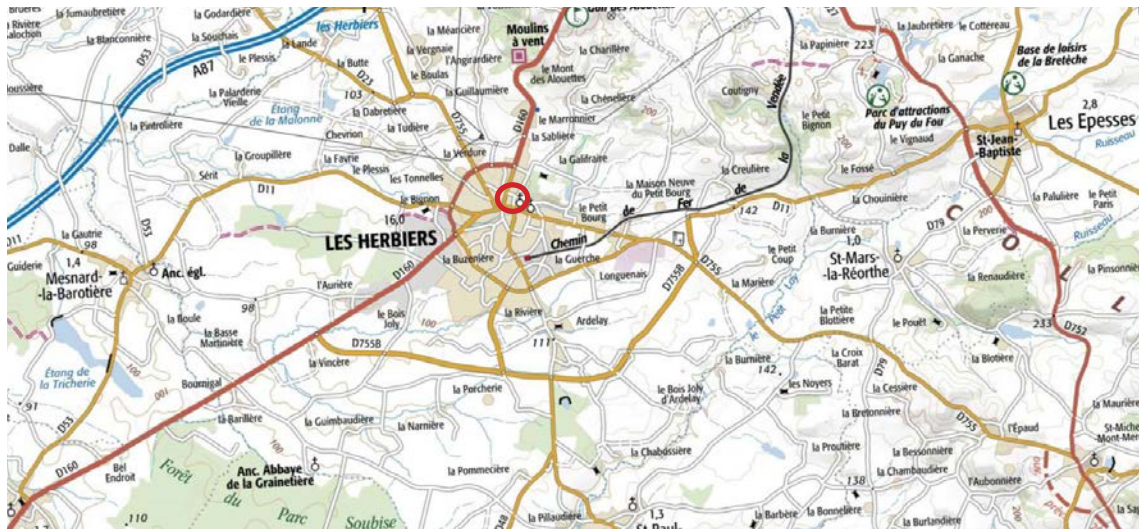


1.2 LE CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

1.2.1 Localisation

L'église Saint-Pierre se situe dans le centre historique de la ville des Herbiers, au carrefour de la rue de l'Église (puis rue Nationale) et de la rue Saint-Blaise.

Elle est bordée à l'Ouest par la ville ancienne, constituée d'un parcellaire et d'un bâti très denses, et à l'Est par des parcelles plus laches longeant la rivière de la Grande Maine.



Les Herbiers (Source : Géoportail)



Le centre-ville des Herbiers, l'église Saint-Pierre et les anciens bains et lavoirs publics (Source : Géoportail)

1.2.2 Historique et description

Le clocher

La construction du clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers, située à proximité de l'ancien château-fort des Herbiers, est datée des XIV^e et XV^e s. En position d'entrée de l'église, ce clocher est marqué à l'étage supérieur par ses baies arrondies, fortement accentuées de colonnes engagées et surmontées de chapiteaux. L'étage inférieur est lui doté d'arcatures aveugles, et renforcé par d'élégants contreforts.

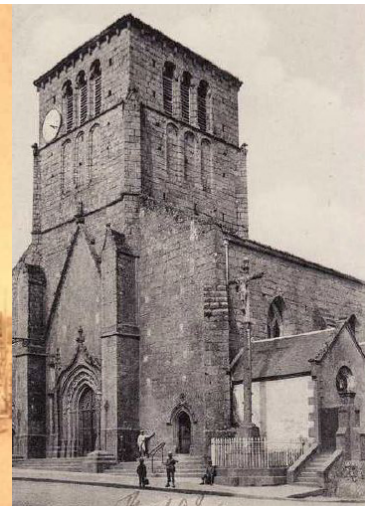
Le portail d'entrée flamboyant est lui flanqué de deux colonnes, supportant les statues de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Le clocher est ornémenté sur sa façade Ouest par un beau portail flamboyant.



Cadastral napoléonien - 1838
(Source : archives départementales)



Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers
(Source : archives départementales)



L'église Saint-Pierre

Il y a peu d'éléments sur la première église des Herbiers. Son plan en croix va être largement modifié à la fin du XII^e siècle : chaque famille noble de la paroisse, à titre de bienfaitrice, veut avoir en l'église une chapelle familiale. La chapelle de la famille Foucher, devenus par mariage de Guillaume de Foucher avec Basilie des Herbiers les premiers seigneurs de la contrée, fut construite au bras du transept nord et existe encore dans l'église actuelle.

Une nouvelle église fut reconstruite au XV^e siècle en style gothique-flamboyant sur les traces et sensiblement les mêmes proportions que l'ancienne église romane. L'imposant clocher a remplacé le clocher primitif de la croisée du transept.

Grande et belle église de style flamboyant, cette nouvelle église que nous connaissons aujourd'hui comprend trois nefs avec arcs en tiers-point et voûtes ogivales retombant sur des piliers composés (sauf les deux derniers à l'Ouest qui sont cylindriques).

Cette église a subi quelques transformations au fil des siècles. En effet, plusieurs autres chapelles familiales furent construites le long de la nef au XV^e et XVII^e siècle, ce qui donna à l'ensemble la forme d'une croix latine. L'un des Foucher sire de l'Esmentruère fit construire dans une aile de l'église actuelle des Herbiers la chapelle dite de l'Esmentruère, qui existe encore aujourd'hui touchant la cour de la Mission.

La toiture de l'église du XV^e siècle fut incendiée lors des Guerres de Vendée (XVIII^e), puis reconstruite beaucoup plus basse, comme le montre la trace sur le mur arrière du clocher.

Au XVII^e siècle, les dimensions de l'église furent jugées insuffisantes et l'on édifia une deuxième nef à droite de la première (la date de l'agrandissement a pu être définie grâce aux armoiries des Jourdain de Villiers, trois fois gravées aux clefs de voûte).

Au XIX^e siècle, un collatéral nord fut ajouté en 1841-1844 par Lucien Brossard, curé des Herbiers. En 1855, il allongea le chœur et les nefs nord et sud par une travée supplémentaire à l'est.

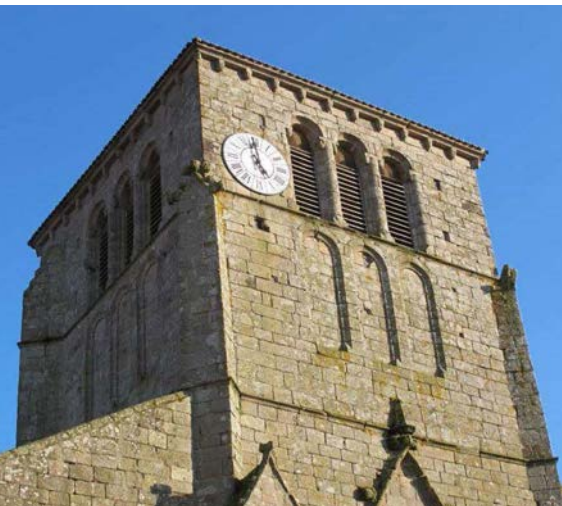
En 1872, Robert du Botneau, curé des Herbiers de 1868 à 1874, fait recréer le chœur de l'église Saint-Pierre, refaire une partie de la voûte, repeindre l'ensemble, et installer quatre grandes statues polychromes. L'autel principal date de 1875.



Plan d'alignement de 1840
(Source : archives départementales)



Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers
(Source : archives départementales)



Clocher de l'église Saint-Pierre des Herbiers - 2013



Portail d'entrée - 2013

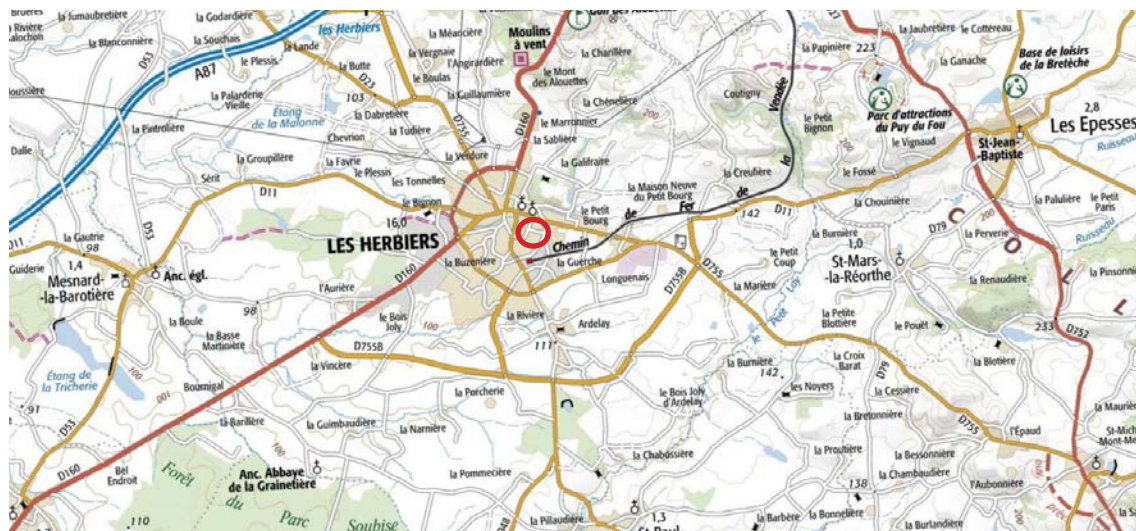


Nef de l'église - 2013

1.3 LES ANCIENS BAINS ET LAVOIRS PUBLICS

1.3.1 Localisation

Les anciens bains et lavoirs publics se situent en limite du centre historique de la ville des Herbiers, le long de la rivière de la Grande Maine.



Les Herbiers (Source : Géoportail)



Le centre-ville des Herbiers, l'église Saint-Pierre et les anciens bains et lavoirs publics (Source : Géoportail)

1.3.2 Historique et description

Cet établissement de « bains et lavoirs publics modèles » a été commandé par la commune des Herbiers en 1853 à l'architecte Ballereau, sous le Second Empire, afin de créer un édifice de bains publics à l'usage gratuit destiné à la classe ouvrière et aux indigents.

Le terrain fut acquis en juillet 1854 à M. Bordelais, conseiller municipal, déjà propriétaire du château des Herbiers, voisin de la vieille tour féodale. En décembre de cette même année, le projet de M. Ballereau était approuvé. Le budget initial, très modeste, fut rapidement dépassé ce qui entraîna de vives contestations entre la commune et l'architecte. Malgré tout, la construction de cet ensemble fut terminée en 1856.



Les bains et lavoirs publics
(Source : archives départementales)

La gestion de cet équipement n'étant pas communale, elle fut assurée par un fermier, qui obtint un bail à ferme par adjudication à la bougie.

Bâtiment rectangulaire monté de moellons de schiste enduits, le lavoir est divisé en deux niveaux par un bandeau de granit ordonnancé en neuf travées et marquées de part et d'autre de la porte centrale par des baies géminées en plein cintre aux claveaux de brique.

Le rez-de-chaussée était réservé aux Bains-Publics : on y trouvait l'accueil, l'attente, le paiement, les cabines de bains et la chaufferie. Au niveau de la Maine se trouvait le lavoir de plan rectangulaire entouré d'un portique en bois couvert d'une toiture en ardoise.

A l'étage, les cinq travées du milieu étaient occupées par une loggia, fermée des deux côtés par une claire-voie de bois, qui abritait le séchoir pour la lessive, tendu de fils de fer, au sol protégé par un tapis de lames de zinc. Il ne reste pratiquement rien des anciennes installations de bains désaffectées en 1972. D'après les devis de l'époque, les bains devaient comporter 9 baignoires de fer plombé avec soupape en cuivre, et deux cuves en cuivre rouge pour l'eau chaude.

Ce bâtiment rouvrit six mois plus tard, en juin 1973 aux frères Rondeau qui installèrent un atelier de mécanique avant de s'implanter en zone artisanale en juillet 1976.

Tombé en désuétude, cet ensemble devait être détruit en 1978 pour être remplacé par l'Hôtel des Postes. Mais à la suite d'une intervention de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (s'occupant alors de l'Abbaye de la Grainetière), qui a su convaincre le maire de l'époque de la nécessité de préserver ce bâtiment, il fut conservé pour être transformé en centre culturel.

2.1. LE PÉRIMÈTRE ACTUEL

Le clocher de l'église Saint-Pierre est inscrit au titre des monuments historiques depuis le 26 décembre 1927.

Le lavoir et les anciens bains douches sont inscrits au titre des monuments historiques depuis le 6 novembre 1980.

Lors de leur protection, ces monuments ont bénéficié d'un périmètre de 500 mètres depuis chacun de leurs points les plus éloignés, conformément au Code du patrimoine.

Cette servitude a pour objectif de préserver le caractère du monument historique lui-même mais aussi de son environnement. Ainsi, « un immeuble situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé ou inscrit, ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune modification ou transformation de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable. » (Articles L.621-31 et 32 du Code du patrimoine).

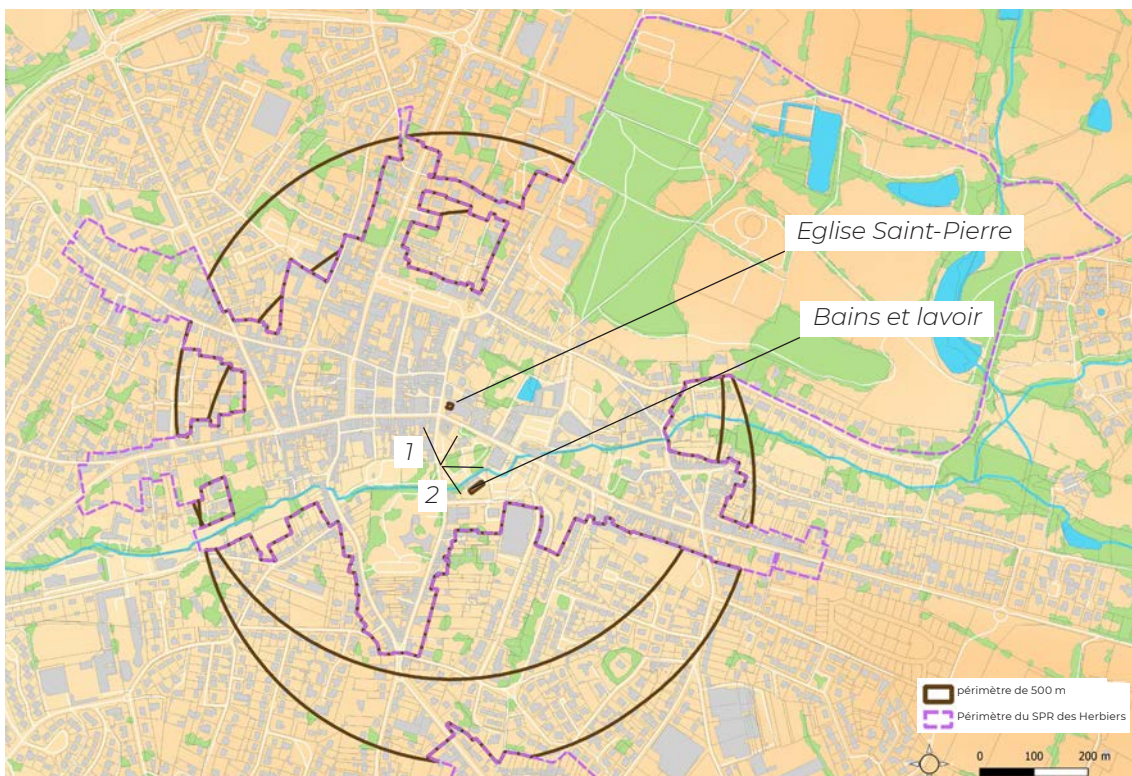
Ces monuments sont également inclus dans le périmètre de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) des Herbiers (2014) en cours de révision (transformation en Site Patrimonial Remarquable).



1. Le clocher de l'église Saint-Pierre depuis la rue du Tourniquet



2. L'arrière des anciens bains et lavoir depuis la rue du Tourniquet



Périmètres actuels : les périmètres de 500 m autour du clocher de l'église Saint-Pierre, des bains et lavoir, et le SPR des Herbiers

2.2. LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Située à l'angle de la rue Saint-Blaise et de la rue Nationale, l'église Saint-Pierre présente un parvis de petite taille, même si le plan d'alignement de 1840 de la ville des Herbiers a permis une légère respiration urbaine devant sa façade principale.

Les anciens bains, quant à eux sont implantés dans l'espace relativement ouvert de la vallée de la Grande Maine ; un espace verdoyant au coeur de la ville.

Ces deux édifices sont relativement proches l'un de l'autre et sont inclus dans l'environnement de la ville ancienne. La faible hauteur du bâtiment des bains et son écran de végétation n'en font pas un point d'appel évident dans le paysage et les points de vue lointains sont assez limités. Le clocher, en revanche, est visible, principalement depuis l'entrée Est de la ville (rue Nationale).

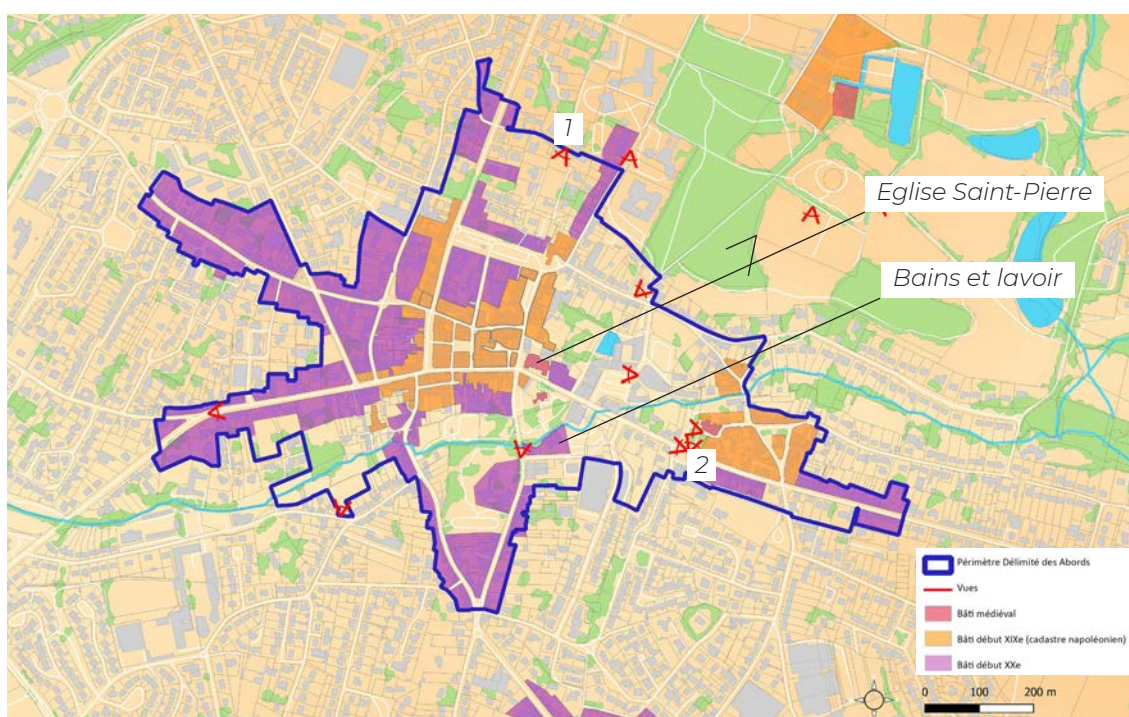
Le Périmètre Délimité des Abords, comme le périmètre du SPR, prend en compte les abords immédiats des monuments et leur rapport avec la ville ancienne des Herbiers. Ses limites s'arrêtent donc aux limites de la ville ancienne (bâti dense construit avant la première Guerre Mondiale). Ce périmètre exclut, en revanche, les zones d'urbanisation du XXe siècle, qui ne présentent ni intérêt architectural ni intérêt paysager.



1. Vue sur le centre ancien depuis le chemin de Bel Air



2. Vue sur le clocher de l'église Saint-Pierre depuis la rue Nationale



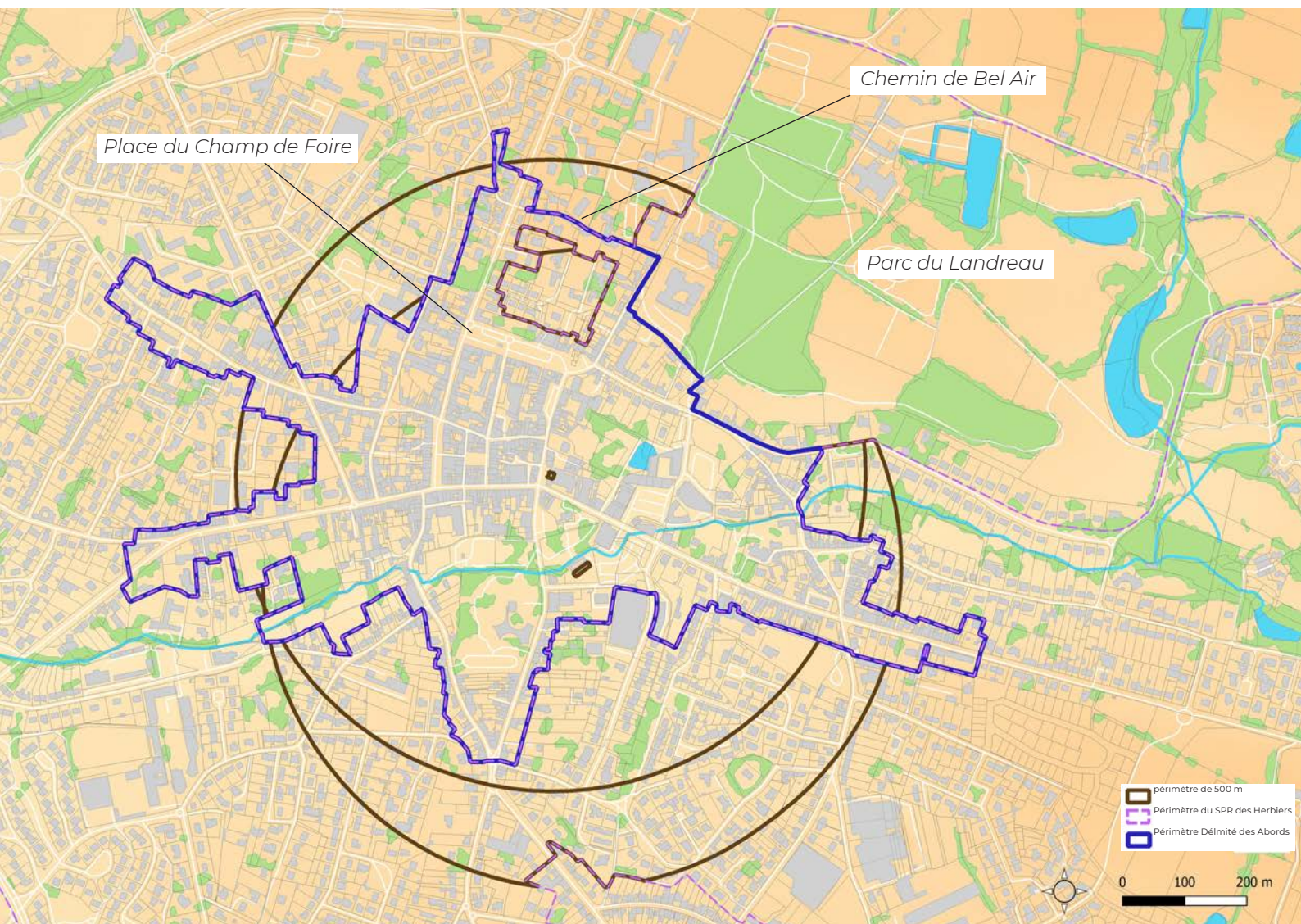
Proposition d'un Périmètre Délimité des Abords au regard de l'environnement des monuments

2.3. SUPERPOSITION DES DIFFÉRENTS PÉRIMÈTRES

La carte ci-dessous montre la superposition du PDA proposé avec le périmètre du SPR et la modification engendrée par rapport au périmètre de 500 m.

Le PDA présente deux différences avec le périmètre du SPR :

- l'intégration de l'îlot compris entre le chemin de Bel Air et la place du Champ de Foire, qui présente des covisibilités avec la ville ancienne depuis le chemin de Bel Air en surplomb (voir photographie page précédente),
- la suppression du parc du Landreau, qui présente un intérêt patrimonial certain, mais n'entretient pas de relation, ni visuelle, ni physique, avec les édifices protégés et la ville ancienne.



Les périmètres de 500 m autour des deux monuments, périmètre du SPR des Herbiers et PDA